

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Zone de dépôt de Combecave (secteur minier de Planioles) à FIGEAC

## Description de l'établissement

---

Nom :	Zone de dépôt de Combecave (secteur minier de Planioles)
Adresse :	Non renseignée
Commune principale :	FIGEAC (46102)
Communes secondaires :	Non renseigné
Activités :	12.02 - Extraction et préparation de minerais de plomb, zinc et cuivre
Description :	Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 23/06/2023

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant :	SSP41254850101
Ancien identifiant SIS :	Non renseigné
Description <sup>1</sup> :	Au regard des analyses de sols et du rapport d'étude sanitaire et environnementale de GEODERIS, les parcelles sont classifiées en SIS.
Documents associés <sup>2</sup> :	Non renseigné

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 22/06/2023

Enjeux et environnement : Le site est localisé à l'est du département du Lot, sur la marge sud-ouest du Massif Central. Il est situé à environ 1,5 km au nord-nord-ouest de la ville de Figeac.  
Il appartient au secteur de Planioles, retenu dans le cadre de l'inventaire DDIE (Directive sur les déchets de l'industrie extractive) réalisé par GEODERIS, à la demande de l'État.

Le secteur minier de Planioles est situé dans le département du Lot, en périphérie de Figeac. Il comprend trois anciens titres miniers : les concessions de Planioles (ancienne), de Figeac et de Planioles (nouvelle). Les substances principales exploitées sont le zinc et le plomb.

Le 27 février 1886, deux concessions pour zinc et métaux connexes sont instituées (concession de Planioles et concession de Figeac). Elles sont réunies le 18 septembre 1902. L'exploitation industrielle débute en 1903 et s'arrête en 1920. La renonciation de la Société minière et métallurgique du Quercy à ces deux concessions réunies est acceptée par décret du 2 juillet 1924.

Le 30 octobre 1958, un permis exclusif de recherche (PER) dit "permis de Figeac" d'une durée de 3 ans est délivré à la société Vieille Montagne. Le 5 mai 1962, le PER est prolongé jusqu'au 6 novembre

1964. Le 12 avril 1965, la concession de Planioles (moderne) est attribuée à la Société Vieille Montagne. L'exploitation cesse en décembre 1967.

En 1982, une autorisation ICPE d'exploiter les sables de laverie est donnée par arrêté préfectoral pour 30 ans à M. Capraro.

En 1992, une procédure de renonciation est engagée par la société UMICORE (ex Union Minière qui a absorbé la société Vieille Montagne). Le 17 février 2003, un arrêté préfectoral donne acte de l'exécution des travaux de mise en sécurité. Le 20 juillet 2005, la renonciation à la concession de Planioles est acceptée.

En 2013-2014, des travaux de remise en état des deux dépôts sont réalisés par la société CAPRARO.

Il convient de rappeler que la police spéciale des mines ne s'applique plus aux travaux réalisés dans le cadre de ces anciennes concessions, aujourd'hui renoncées. C'est la police du maire qui s'applique, sous la responsabilité du propriétaire foncier.

### Description<sup>3</sup> :

Le site de "Combecave" est lié aux travaux de la période d'exploitation ancienne (1886-1903). Les premières exploitations de surface ont eu lieu dans la partie nord. Elles se présentaient sous forme de nombreux « grattages » avec de petites « attaques » alignées nord-sud. Un procès-verbal de visite précise que l'exploitation en 1901 ne se faisait plus qu'à ciel ouvert au niveau d'un front de taille de 4 à 5 m de hauteur, après avoir été effectuée en souterrain autour de 1900. La zone est a priori remblayée.

Un document de 1899 mentionne le fait que le minerai subit un grillage puis un triage pour séparer le minerai de zinc du minerai de plomb, mais ne précise pas si cela était réalisé sur le carreau de la mine ou si le minerai était transporté ailleurs.

Le site correspond à une zone de dépôt de stériles de creusement située au sud des travaux miniers. Ce dépôt est composé de matériaux qui présentent une granulométrie essentiellement pluri-centimétrique à décimétrique. Il s'agit de blocs de calcaire ou de dolomie grise à beige à veinules de galène.

La surface du dépôt principal est d'environ 7 500 m<sup>2</sup> et sa hauteur est de quelques mètres. Les concentrations en plomb et en zinc y sont élevées (3000 mg/kg en moyenne pour le plomb, et 29000 mg/kg en moyenne pour le zinc). On note également des teneurs élevées en cadmium et en arsenic (de l'ordre de 120 mg/kg en cadmium et 130 mg/kg en arsenic en moyenne). Dans la partie nord, la trace de l'exploitation de surface est toujours visible.

En 2020, l'ensemble du secteur minier de Planioles a fait l'objet d'une étude sanitaire et environnementale menée par GEODERIS. A l'issue de cette étude, des recommandations ont été proposées en termes d'information, de restriction d'usage et de gestion pérenne, destinées à maîtriser les milieux sources et les impacts. Pour les zones à enjeux fortement polluées, il est notamment proposé d'examiner la nécessité de mettre en place des mesures de gestion dans le cadre de la maîtrise des sources et de rétablir la compatibilité usage - état du milieu.

L'étude a été restituée aux collectivités et organismes (communes concernées, Grand Figeac, syndicat mixte Célé Lot médian) en octobre 2021. Des courriers d'information des personnes ayant accepté les prélèvements ont été transmis aux particuliers avec les résultats d'analyses, les recommandations et conseils sanitaires. Un courrier circulaire avec une fiche de conseils sanitaires a également été transmis aux mairies pour distribution aux habitants du secteur. Le rapport d'étude a été publié sur le site Internet des services de l'État

dans le Lot.

Un « porter à connaissance » de l'étude et de ses recommandations a été fait aux collectivités concernées afin qu'elles mettent en œuvre les recommandations de cette étude et qu'elles prennent en compte les risques résiduels de pollution, sur et autour des dépôts, dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de leur document d'urbanisme, et dans l'application du droit des sols, et qu'elles puissent réaliser l'information préventive sur leur territoire.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Synthèse et recommandations - Etude sanitaire et environnementale

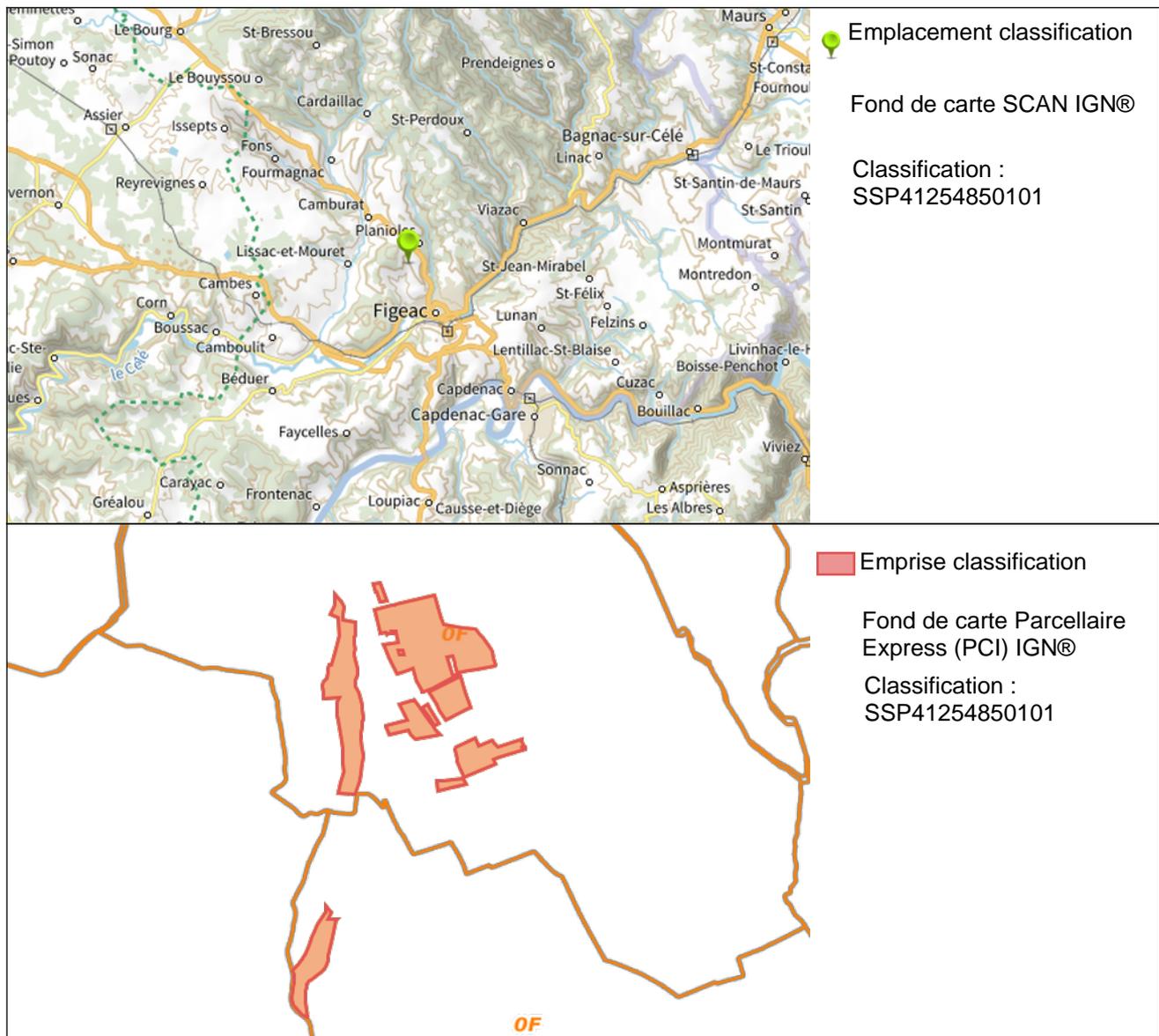
## Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Figeac	1	0F	0153	46
Figeac	1	0F	0172	46
Figeac	1	0F	0178	46
Figeac	1	0F	0179	46
Figeac	1	0F	0180	46
Figeac	1	0F	0181	46
Figeac	1	0F	0188	46
Figeac	1	0F	0202	46
Figeac	1	0F	0257	46
Figeac	1	0F	0866	46
Figeac	1	0F	0867	46
Figeac	1	0F	1131	46
Figeac	1	0F	1210	46
Figeac	1	0F	1288	46
Figeac	1	0F	1646	46

Figeac	1	OF	1647	46
Figeac	1	OF	1648	46
Figeac	1	OF	1809	46
Figeac	1	OF	1813	46
Figeac	2	OF	0440	46

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde  
RGF93 / Lambert-93  
(EPSG:2154) :

Long. : 622091.0692782018, Lat. : 6392329.580443822

Superficie estimée :

96153 m<sup>2</sup>

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.